EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 février 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six février deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 février 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Saïd Akim BARA, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX, Sylviane TARDIEU à Nicole PRIEUX, Odile VIGNAL à Nicolas BONNET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**François BARRIÈRE, Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Messieurs GENET et CANQUE, anciens élus municipaux.
M. le Maire suspend la séance à 18 h 15 suite à l'intervention de manifestants. Par la suite, il reçoit une délégation de Home Dome.
Monsieur Antoine RECHAGNEUX quitte la séance avec le pouvoir de Mme Isabelle PADOVANI pendant la suspension de séance.
M. le Maire reprend la séance à 18 h 54 après avoir constaté que le quorum est atteint.
Mme Géraldine BASTIEN (fin du pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC) et Mme Fabienne MONTEL (fin du pouvoir à Mme Christiane JALICON) arrivent pendant la présentation des quatre premières questions par Mme Françoise NOUHEN.
Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question n°1 (fin du pouvoir à M. Louis COUSTES).
M. Alain LAFFONT donne pouvoir à M. Florent NARANJO et quitte la séance pendant le dépouillement de l'élection prévue à la question 12.

Rapport N° 36

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - INFORMATION SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX EN 2015

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Le législateur a souhaité faire participer les usagers, au moins à titre consultatif, à la gestion des services publics délégués. Pour cela, le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de plus de 10 000 habitants la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Lors de sa séance du 23 mai 2014, le Conseil Municipal a désigné les membres de la CCSPL.

Cette commission examine chaque année :

- les rapports produits par les délégataires de services publics comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à chaque délégation et une analyse de la qualité du service ;
- les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- les bilans d'activité des services exploités en régie dotés de l'autonomie financière ;
- les rapports établis par les cocontractants de contrats de partenariats.

En outre, la CCSPL est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de partenariat et tout projet de participation du service de l'eau à un programme de recherche et de développement, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe des ces opérations.

Le Maire doit présenter à l'assemblé délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés l'année précédente par la CCSPL. En 2015, cette instance s'est réunie 5 fois.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie :

1. le 15 janvier 2015, afin d'examiner les rapports d'activité (exercice 2013) relatifs à la gestion des parcs de stationnement (Poterne-Cathédrale, Blaise Pascal, Jaude-Vercingétorix, Saint-Pierre, Allagnat, les Carmes-Delille, Salins-Gambetta). Vous trouverez à cet effet en annexe le procès-verbal n°5 correspondant.
2. le 19 février 2015, afin d'examiner les rapports d'activité (exercice 2013) relatifs à la gestion du Polydome et du parc de stationnement des Salins. Vous trouverez à cet effet en annexe le procès-verbal n°6 correspondant.
3. le 26 mars 2015 afin d'examiner le rapport d'activité (exercice 2013) relatifs à la gestion de la SEM de la Gare Routière. Vous trouverez à cet effet en annexe le procès-verbal n°7 correspondant.
4. le 20 octobre 2015 afin d'examiner les rapports d'activités (exercice 2014) relatifs à la gestion de la SEM de la Gare Routière, des parcs de stationnement (Poterne-Cathédrale, Blaise Pascal, Jaude-Vercingétorix, Saint-Pierre, Allagnat, les Carmes-Delille, Salins-Gambetta). Vous trouverez à cet effet en annexe le procès-verbal n°8 correspondant.

5. le 5 novembre 2015 afin d'examiner les rapports d'activités (exercice 2014) relatifs à la gestion de Polydome, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que les rapports d'activités (exercice 2014) relatifs à la gestion des réseaux de chaleur du quartier de la Gauthière et des des quartiers de Croix-de-Neyrat, Champratel, les Vergnes. Vous trouverez à cet effet en annexe le procès-verbal n°9 correspondant.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de ces 5 procès-verbaux qui retracent les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2015.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de ces procès verbaux et converti en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 04 mars 2016

Pour Le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

VILLE DE CLERMONT FERRAND

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE ASSURANCES ET CONTRATS
JMM

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

---------- PROCES VERBAL N°5----------

(mandature 2014/2020)

REUNION DU JEUDI 15 JANVIER 2015
8H30 9H30
Hôtel de Ville (salle Blaise Pascal)

ORDRE DU JOUR :

Examen des cinq rapports annuels de la délégation de service public des parcs de stationnement exploités par VINCI-PARK :
Jaude/Vercingétorix,
Saint-Pierre,
Allagnat,
Les Carmes-Delille,
Blaise Pascal.

(exercice 2013)

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

- Madame la Présidente :
- Madame Françoise NOUHEN

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- Madame Édith CANDELIER
- Monsieur Alparslan COSKUN
- Madame Monique BONNET
- Madame Nicole PRIEUX
- Monsieur Jean-Luc BLANC
- Monsieur Christian PORTEFAIX

Monsieur Abdelmajid MELLOUKI

-

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie du Puy de Dôme (ancienne Fédération Départementale de l'Hôtellerie du Puy-de-Dôme) représentée par Madame Marie TREBUCHON

- La Confédération Logement Cadre de Vie représentée par Monsieur Guy GRAVELAT
- L' UFC que choisir représentée par Monsieur Max GRENERY
- Confédération Nationale du Logement représentée par Madame Odile LECHAT

- Représentant du service délégué mentionné à l'ordre du jour :
- Monsieur Frédérik GUINODEAU

- Les services municipaux :
- Monsieur Jean-Michel MICHALOT (Direction des Affaires Juridiques)

-2- LES MEMBRES EXCUSES :

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
Monsieur Nicolas BONNET

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :
Monsieur Patrice BESQUEUT

-3- LES MEMBRES ABSENTS :

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- Monsieur Pascal GUITTARD

– Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :
- UROC Auvergne
- Le Damier
- Clermont-Commerce,

Union des comités de Quartiers

ORDRE DU JOUR : Examen des cinq rapports annuels de la délégation de service public des parcs de stationnement exploités par VINCI-PARK (exercice 2013)

Madame la Présidente de la CCSPL ouvre la séance.

RAPPEL DE LA SITUATION :

-1- Parcs de stationnement Jaude/Vercingétorix, St Pierre et Allagnat

La gestion et la construction du parc de stationnement Jaude/Vercingétorix ont été confiées en 1985 pour une durée de 30 ans par la Ville à la SAPA (Société Auxiliaire des Parcs d'Auvergne) devenue filiale de VINCI PARK. Par avenant signé en 1986, la Ville a en outre confié à la SAPA la gestion du parc de stationnement « Allagnat » et en 1987, celle du parc Saint-Pierre. Depuis le 1er janvier 2009 et suite à une réorganisation interne, ces trois parcs de stationnement sont gérés par la Société VINCI-PARK-SERVICES, filiale de la Société VINCI-PARK. Le statut juridique du parc Jaude/Vercingétorix est la concession, le statut juridique des parcs Saint-Pierre et Allagnat est l'affermage. Ces contrats arriveront à échéance en 2016.

Le nombre total d'emplacements exploités par VINCI dans le cadre de la DSP est de 591 places (292 pour Jaude, 186 pour St Pierre et 113 pour Allagnat).

-11- Parc JAUDE/VERCINGETORIX

Le parc est ouvert 7J/7 et 24H/24 pour les abonnés et de 7H00 à 1H00 pour les usagers «horaires», (sauf pour les dimanches et fêtes de 9H30 à 20H00). La sortie reste libre 24H/24. Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1,40 € la première heure. L'abonnement mensuel est de 88 €. La fréquentation a légèrement baissé (- 4 % pour les abonnés et -1 ,1 % pour les usagers horaires) par rapport à 2012. Les recettes cumulées du parc sont de 747 000 € pour 2013 (755 000 € en 2012), soit une baisse de 1 %. Il est à noter qu'un incendie accidentel est survenu le 04 décembre 2013. Cet incendie a généré une perte de 17 000 € (circulation et stationnement perturbés).

Suit un débat concernant le profil type des usagers qui fréquentent le parc.

-12- Parc SAINT-PIERRE

Le parc est ouvert 7J/7 et 24H/24 pour les abonnés et de 7H00 à 1H00 pour les usagers « horaires », (sauf pour les dimanches et fêtes de 9H30 à 20H00). La sortie reste libre 24H/24. Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1,40 € la première heure. L'abonnement mensuel est de 80 €. La plupart des abonnés sont les commerçants du Marché Saint-Pierre ou les personnels qui travaillent sur place. Suite à une demande des commerçants du marché Saint-Pierre qui ont exprimé le souhait de privilégier le stationnement de courte durée pour les clients du marché, VINCI a ralenti la vente des abonnements. Le nombre des usagers horaires reste stable (+ 0,8% en 2012 et - 0,4 % en 2013). Le chiffre d'affaires est en hausse de 1,1 % par rapport à 2012 (463 000 €).

-13- Parc ALLAGNAT

L'établissement est réservé exclusivement aux abonnés. Le tarif est de 75 € par mois. La fréquentation baissait régulièrement depuis 2007. L'exploitant a proposé en 2012 une promotion aux nouveaux abonnés (trois mois à demi-tarif). La fréquentation a augmenté et le chiffre d'affaires est passé de 71 937 € en 2012 à 81 443 € en 2013.

-2- Parc de stationnement Les Carmes Delille

La gestion et la construction du parc de stationnement « Les Carmes Delille » ont été confiées en 1981 pour une durée de 45 ans par la Ville à la Société PARCADE, aujourd'hui filiale de VINCI PARK. Ce contrat arrivera à échéance en 2026. L'accès de cet établissement est réservé aux abonnés. Le tarif est de 52 €. Cet établissement dispose de 149 emplacements publics. Le nombre moyen mensuel d'abonnés qui diminuait régulièrement depuis 2005 a augmenté de 6,1 % en 2012, puis de 1,7 % en 2013. Les recettes se sont établies à environ 93 000 € (89 000 € en 2012).

-3- Parc de stationnement Blaise Pascal

La gestion et la construction de cet équipement ont été confiées en 1971 à la Société SPMH (Société du Parking Michel de l'Hospital). La SPMH a rejoint le groupe VINCI PARK le 1er septembre 2006 et a été absorbée par voie de fusion par la SAPA le 28 décembre 2007. Le contrat arrivera à échéance en 2016. Le parc est accessible 24/24 et 7/7 aux abonnés. Il est ouvert de 7H00 à 20H30 aux usagers «horaires». Le badge magnétique permet la sortie 24/24. Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1,40 € la première heure. Le tarif de base appliqué aux abonnés est de 83 € par mois. Les 472 places de stationnement (dont 64 places en *amodiation*) ont généré en 2013 une recette de 685 872 € (669 618 € en 2012 et 649 850 € en 2011). La fréquentation horaire est en augmentation. Le nombre d'abonnés est en légère baisse (non significative).

Il est demandé à Monsieur GUINODEAU quel est le profil des usagers du parc (abonnés, pendulaires et horaires), de quelles communes ils viennent...

Monsieur GUINODEAU transmettra les données en sa possession...

Les associations de consommateurs s'interrogent sur la tarification au ¼ d'heure obligatoire à compter du 1er juillet 2015. En effet, la tarification actuelle à l'heure donne un sentiment d'injustice chez les usagers.

Cette question est en cours de réflexion. L'objectif pour VINCI est de proposer une grille qui ne générera pas de perte de chiffre d'affaires pour VINCI.

Il est demandé des précisions quant à l'échéance des contrats de DSP en 2016.

Réponse :
La Commune est en négociation avec VINCI. La Collectivité publique récupérera les équipements en 2016. Un état des lieux est prévu en février afin d'apprécier l'état des parcs de stationnement. En fonction de cet état des lieux, VINCI devra réaliser des travaux avant l'échéance des contrats.

Monsieur GRENERY demande de préciser le mode de gestion qui sera retenu en 2016.

Madame NOUHEN explique que cette question est en cours de réflexion.

La réunion suivante se tiendra à l'Hôtel de Ville (salle Blaise Pascal) le jeudi 19 février 2015 de 8H30 à 10H00 avec pour ordre du jour l'examen des comptes-rendus d'exploitation du parc de stationnement des SALINS (exercice 2013) et l'examen du compte rendu d'exploitation du POLYDÔME (exercice 2013)

Madame NOUHEN met fin à la séance.

Fait à Clermont-Ferrand le vendredi 06 février 2015

LA PRESIDENTE

Françoise NOUHEN

VILLE DE CLERMONT FERRAND

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE ASSURANCES ET CONTRATS
JMM

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

---------- PROCES VERBAL N°6----------

(mandature 2014/2020)

REUNION DU JEUDI 19 FÉVRIER 2015
8H30 10H30
Hôtel de Ville (salle Blaise Pascal)

ORDRE DU JOUR :

Examen du rapports annuel de la délégation de service public du POLYDÔME,
Examen du rapport annuel de la délégation de service public du parc de stationnement DES SALINS

(exercice 2013)

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

- Madame la Présidente :
- Madame Françoise NOUHEN

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- Madame Édith CANDELIER
- Monsieur Alparslan COSKUN
- Madame Monique BONNET
- Madame Nicole PRIEUX
- Monsieur Jean-Luc BLANC
- Monsieur Abdelmajid MELLOUKI
- Monsieur Christian PORTEFAIX

-

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- Union des Comités de quartiers représentée par Monsieur Pierre BOYER et par Madame Joëlle BRUNEL
- L' UFC que choisir représentée par Monsieur Max GRENERY

023 € (119 473 € en 2012). Cette activité soutenue par l'ADEME a pour objectif de réduire le nombre de véhicules en circulation en proposant un service de location de véhicules. Le tarif horaire de base était en 2013 de 1,40 € pour la première heure et 1,50 € pour la seconde heure. L'exploitant a réalisé pour 39 703 € de travaux de maintenance des installations et de renouvellement du matériel.

Madame HUGUENOT explique que l'année 2013 a été plutôt bonne et que le chiffre d'affaires de 2013 est revenu au niveau de celui constaté en 2011. La perte de quelques abonnés a été compensée par de nouvelles recettes horaires (pour l'essentiel des usagers qui travaillent dans le quartier).

Monsieur PORTEFAIX demande des précisions concernant les abonnements.

REPONSE : Il y a 60 places en sous-sol en abonnement et 10 places en surface.

Madame HUGUENOT rappelle que le contrat arrivera à échéance dans un an et s'intéroge quant à l'avenir professionnel du personnel (trois plein-temps et un mi-temps).

REPONSE : La Commune n'a encore rien décidé, mais le futur exploitant aura l'obligation légale de reprendre le personnel.

La réunion suivante se tiendra à l'Hôtel de Ville (salle Blaise Pascal) le jeudi 26 mars 2015 de 9H30 à 10H30 avec pour ordre du jour l'examen du compte rendu d'exploitation de la SEM de la Gare Routière (exercice 2013).

Fait à Clermont-Ferrand le lundi 23 mars 2015

LA PRESIDENTE

Françoise NOUHEN

VILLE DE CLERMONT FERRAND

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE ASSURANCES ET CONTRATS
JMM

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

---------- **PROCES VERBAL N°7** ----------

(mandature 2014/2020)

REUNION DU JEUDI 26 MARS 2015
9H00 10H00
Hôtel de Ville
(salle Blaise Pascal)

ORDRE DU JOUR :

Examen du rapports annuel de la délégation de service public de la SEM de la Gare Routière, (exercice 2013)

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

- Madame la Présidente :
- Madame Françoise NOUHEN

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- Madame Édith CANDELIER
- Monsieur Alparslan COSKUN
- Madame Monique BONNET
- Monsieur Christian PORTEFAIX

-

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- L' UFC que choisir représentée par Monsieur Max GRENERY
- Monsieur Michel MATHELIN (Confédération Logement Cadre de Vie)
- Madame Odile LECHAT (Confédération Nationale du Logement)
- Madame Marie TREBUCHON (UMIH 63)

1

- Représentant du service délégué mentionné à l'ordre du jour :
- Madame Marianne de la Frégonnière

- Les services municipaux :

- Monsieur Jean-Michel MICHALOT (Direction des Affaires Juridiques)

-2- LES MEMBRES EXCUSES :

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

Monsieur Nicolas BONNET

- Madame Nicole PRIEUX
- Monsieur Jean-Luc BLANC

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :

Monsieur Patrice BESQUEUT (Automobile Club)
Union des Comités de quartiers

-3- LES MEMBRES ABSENTS :

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Monsieur Pascal GUITTARD
- Monsieur Abdelmajid MELLOUKI

– Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :

- UROC Auvergne
- Le Damier
- Clermont-Commerce,

Madame la Présidente de la CCSPL ouvre la séance.

Examen du rapports annuel de la délégation de service public de la SEM de la GARE ROUTIERE

L'exploitation de la Gare Routière, dont le contrat a été renouvelé en mai 2010, a été confiée de nouveau à la SEM de la Gare Routière pour une durée de cinq ans. Ce contrat arrivera à échéance en mai 2015. Aujourd'hui, la Commune est en négociation avec le Département qui reprendra l'activité à son compte dans le cadre de sa compétence « transports interurbains ». Le prochain Conseil Municipal se prononcera sur la prolongation de la DSP jusqu'au 30 juin 2016 afin de permettre au Département de reprendre ce service dans de bonnes conditions.

Les produits d'exploitation qui augmentaient régulièrement depuis 2009 sont en légère diminution (198 432 € en 2013 pour 200 260 € en 2012). Cette baisse s'explique par une réduction des départs internationaux, une baisse du stationnement des bus, une diminution des recettes du marché aux puces. Toutefois, le chiffre d'affaires relatif à la taxe de départ (cœur de métier de la gare routière) augmente de plus de 4 % soit 72 856 € en 2013 pour 69 431 € en 2012.Les charges d'exploitation relatives à l'exercice 2013 (272 394 €) augmentent de 2,20 % par rapport à 2012. Cette hausse est justifiée par le recours à du personnel intérimaire et le versement d'une indemnité de licenciement. Une réorganisation interne toutefois a permis de contenir l'augmentation des charges. Le déficit constaté est de 69 258 € (58 321 € en 2012), y compris la compensation versée par la Commune (60 000 €) afin de compenser les sujétions de service public imposées par la Ville. Compte tenu de ce déficit, l'exploitant ne paie à la Commune que la partie fixe de la redevance, soit 500 €, la partie variable étant adossée au résultat.

La parole est donnée à Madame de la FRÉGONNIÈRE.

Madame de la FRÉGONNIÈRE présente et commente le rapport de gestion de l'exercice 2013.

Les membres de la CCSPL souhaitent savoir si le déficit constaté en 2013 a été maîtrisé en 2014.

Madame de la FRÉGONNIÈRE confirme que le déficit est passé de 129 258 € en 2013 à 55 901 € en 2014. Les charges d'exploitation ont baissée de 11 % en 2014 par rapport à 2013 (non remplacement du personnel absent, disparition d'un poste d'encadrement). Les produits d'exploitation ont augmenté de 16 % en 2014 par rapport à 2013 (accueille des nouvelles lignes nationales, augmentation des recettes de la brocante et positionnement d'un « food-truck »).

Monsieur PORTEFAIX demande s'il est exact que les recettes dues à la brocantes ont doublé entre 2013 et 2014.

REPONSE : les recettes sont passées de 40 091 € en 2013 à 83 457 € en 2014.

Suit une explication sur cette amélioration importante qui a débouché sur le licenciement du placier pour insuffisance professionnelle.

Madame de la FRÉGONNIÈRE précise qu'il n'y a pas eu de détournement de fonds et donne quelques éclaircissements concernant la réorganisation du marché aux puces et procédure de licenciement.

Puis s'engage un débat sur les nuisances générées par quelques exposants qui proposent des produits alimentaires lors de la brocante.

Avant de conclure, Madame NOUHEN informe la CCSPL qu'il sera proposé au vote du prochain Conseil Municipal la prolongation du contrat d'affermage jusqu'au 30 juin 2016 afin de permettre au Département dont la compétence transport interurbain lui revient, de reprendre l'activité dans de bonnes conditions.

Les prochaines réunions :

Lors des prochaines réunions la CCSPL examinera les comptes rendus d'exploitation des DSP relatifs à l'exercice 2014 :

Jeudi 08 octobre 2015 de 14H30 à 17H00
(Parcs de stationnement et Gare Routière)
Jeudi 22 octobre 2015 de 09H00 à 12H00
(Eau/Assainissement et Chauffage urbain)
Jeudi 05 novembre 2015 de 09H00 à 12H00
(Polydôme et Coop de Mai)
Ces trois réunions se tiendront Salle Blaise Pascal à l'Hôtel de Ville

Une invitation portant confirmation de la date pour la première réunion sera adressée aux membres de la CCSPL durant l'été.

Fait à Clermont-Ferrand le vendredi 03 avril 2015

LA PRESIDENTE

Françoise NOUHEN

VILLE DE CLERMONT FERRAND

DIRECTION DE LA PERFORMANCE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

---------- **PROCES VERBAL N°8** ----------

(mandature 2014/2020)

RÉUNION DU MARDI 20 OCTOBRE 2015
14H30- 17H00
Hôtel de Ville (salle Blaise Pascal)

ORDRE DU JOUR :

- **Examen du rapport annuel d'exploitation de la SEM de la Gare Routière**
- **Examen des cinq rapports annuels d'exploitation des parcs exploités par VINCI**
- **Examen du rapport annuel de la délégation de service public du parc de stationnement des SALINS**

(exercice 2014)

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

- Madame la Présidente :
- Madame Françoise NOUHEN

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- Madame Édith CANDELIER
- Madame Monique BONNET
- Madame Nicole PRIEUX

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie représentée par Madame TREBUCHON
- L' UFC que choisir représentée par Monsieur BASSET
- L'Automobile Club représentée par Monsieur BESQUEUT
- La CLCV représentée par Monsieur CHABAUD

- Représentant du service délégué mentionné à l'ordre du jour :
- Madame DE LA FREGONNIERE (SEM de la Gare Routière
- Monsieur GUINODEAU (VINCI PARK)
- Madame Ghislaine HUGUENOT et Monsieur Thierry BEGON (Parc des SALINS)

- Les services municipaux :
- Mme BARBAZANGE (Direction de la Performance de la Commande Publique)

-2- LES MEMBRES EXCUSES :

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

M. BONNET, Adjoint au Maire

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :

Monsieur BOYER (Union des Comités de Quartier)
- Monsieur INCABY (Consommation, Logement et Cadre de Vie)
Madame Odile LECHAT (Confédération Nationale du Logement)

-3- LES MEMBRES ABSENTS :

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Monsieur Pascal GUITTARD
- Monsieur BLANC Jean-Luc
- Monsieur COSKUN Alparslan
- Monsieur PORTEFAIX Christian
- Monsieur MELLOUKI Abdelmajid

– Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :

- UROC Auvergne
- Le Damier
- Clermont-Commerce,

Madame la Présidente de la CCSPL ouvre la séance.

Le compte-rendu de la réunion du 26 mars 2015 est adopté.

Examen du rapport annuel de la délégation de service public SEM Gare Routière

En 1994, la gestion de la Gare Routière a été confiée par la Ville, sous la forme d'un contrat d'affermage, à la Société d'Économie Mixte de la Gare Routière pour une durée de 15 ans (dont la Ville est un des principaux actionnaires avec le Département et la CCI). Le contrat est arrivé à échéance en mai 2010 et suite à une consultation, un nouveau contrat a été signé avec la SEM pour une durée de 5 ans. Ce contrat est arrivé à échéance en mai 2015. Un avenant prolongeant la durée du contrat jusqu'au 30 juin 2016 a été adopté par le Conseil municipal d'avril 2015.

Les produits d'exploitation sont en nette hausse (+16%) par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par :

- une nette augmentation des recettes sur le stationnement des cars,
- l'augmentation des recettes du marché du dimanche (puces et alimentaire) ,
-de nouvelles recettes liées au positionnement d'un FOOD-TRUCK

Le montant des charges d'un montant de 242 160 € est en baisse d'environ 10 %.
Le déficit est de 55 901 € contre 129 258 € en 2013. Une partie du déficit (48 242 €) est compensée par la commune. Le reste du déficit (7 659 €) est pris en charge par la SEM.
Le déficit est en nette diminution (129 295 € en 2013 ; 118 321 en 2012).

Depuis fin 2014- début 2015, de nouvelles recettes ont été générées par l'arrivée de trois compagnies internationales effectuant plusieurs départs réguliers par semaine avec des destinations en France ou à l'étranger.
Depuis septembre, il y a une forte croissance des départs du fait de la mise en œuvre de la loi Macron.

La concession est en cours d'exécution jusqu'au 30 juin 2016.
Mme NOUHEN demande des précisions sur les modalités de la diminution du déficit.

Madame DE LA FREGONNIERE précise d'une part que la réorganisation de la société a eu des conséquences positives du fait de l'engagement d'un nouveau placier. En parallèle, le chiffre d'affaires du marché a doublé. Il est passé de 40 091 € en 2013 et 83 457 € en 2014.
De plus, les charges de personnel sont également en diminution .

Mme PRIEUX demande des précisions sur la typologie du personnel ;

Il est indiqué que la SEM n'a plus recours à du personnel intérimaire et que 2 personnes sont à temps complet. De plus, un poste d'encadrement a été supprimé. Par ailleurs, la gestion du personnel a été optimisée (développement de la polyvalence du personnel).

D'autre part, en termes de départs entre janvier et septembre 2014 et entre janvier et septembre 2015, le nombre de départs a été multiplié par 3,7.
Mme DE LA FREGONNIERE précise que concernant l'utilisation des lignes de cars, toutes les tranches d'âge sont représentées. La ligne de cars fonctionnant le mieux est celle reliant Clermont-Ferrand à Paris.
Elle indique que les liaisons transversales constituaient une difficulté pour la SNCF et que les lignes de cars constituent de ce fait un complément des liaisons ferroviaires.

Examen des cinq rapports annuels d'exploitation des parcs exploités par VINCI

En préalable, Mme NOUHEN indique qu'un travail est mené avec la Société VINCI afin de gérer la fin des DSP (fin décembre 2016).

M,GUINODEAU effectue une présentation parc par parc :

- Parc Allagnat :

Il s'agit d'un parc d'abonnés de 113 places. Le nombre d'abonnés et le chiffre d'affaires sont respectivement en hausse de 3 et de 8%.
Le ticket moyen évolue plus vite que la fréquentation. En 2014, une politique de recherche active (street marketing) a été menée. Une nouvelle offre (digitalisation) est en cours d'élaboration.
Les abonnés actuels sont sur des abonnements pleins.

- Saint Pierre

Il s'agit d'un parc à la fois d'abonnés et de clients horaires. Le chiffres d'affaires est en diminution de près de 5 %. La fréquentation horaire est en baisse de 5 %. Le nombre d'abonnés est en hausse de 4,8 %. Il pourrait être considéré que le périmètre Saint Pierre est moins actif.

- Vercingétorix

il s'agit d'un parc de 292 places composé à la fois de clients horaires et d'abonnés. Ce parc a connu un sinistre. M. GUINODEAU indique que les chiffres sont de ce fait tronqués. Le chiffres d'affaires est de 600 000 €.
La fréquentation a connu une hausse de 6,7 %. Le nombre d'abonnements est en diminution de 11 %.

Mme NOUHEN souligne qu'il serait intéressant d'établir une comparaison avec les chiffres de 2012.

- Parc Blaise Pascal

Il s'agit d'un parc de 472 places. Le nombre de clients horaires est en hausse de 7 %. Le nombre d'abonnés est en diminution (non renouvellement d'abonnements).

En 2014, différents travaux (peinture, porte coupe-feu) ont été effectués dans les différents parcs.

Une démarche de qualité de service est mise en place. En 2014, tous parcs confondus, 14 remontées de dysfonctionnements (facturation) ont été effectuées.

Mme TREBUCHON souhaite savoir si la réalisation de l'ascenseur au Marché Saint Pierre a été effectuée par VINCI. M.GUINODEAU précise que les travaux ont été pilotés et réalisés par la Ville.

M,BESQUEUT souhaite souligner une nouvelle fois les difficultés liées à la sortie, directement sur la voie du tramway, du parc Saint Pierre .
Des travaux d'amélioration ont été réalisés (mise en place d'un feu). Néanmoins, une attention doit être portée aux piétons.

De plus, M,BESQUEUT indique que des difficultés persistent en cas d'embouteillage de la place Gilbert Gaillard (feux tricolores situés avant et après la sortie du parking).

L'ensemble des sites, à l'exception du parc B.PASCAL, dispose d'une accessibilité PMR. Le parc B.PASCAL disposera d'une accessibilité PMR en 2016. Les travaux d'accessibilité du parc Vercingétorix sont en cours de finalisation (installation d'une porte coupe-feu). Mme BONNET demande des précisions sur l'accessibilité et la mise aux normes du parc Vercingétorix.
M. GUINODEAU précise qu'après l'installation de la porte coupe-feu, un bureau de contrôle interviendra et indiquera si le dispositif est conforme. Ensuite, l'avis « défaut » sur le certificat d'exploitation sera levé.

M,GUINODEAU indique que VINCI PARK change de nom et devient INDIGO (début novembre). Il est également prévu que l'ensemble de la signalétique, sur l'ensemble des parcs, soit changé.

Mme NOUHEN demande à que le service juridique de la Ville se prononce sur les points indiqués ci-dessous :
Le changement de nom de VINCI PARK a-t-il un impact sur les contrats en cours ? Est-il nécessaire de rédiger un avenant ? Le Conseil Municipal doit -il délibérer sur ce point ?

Examen du rapport annuel de la délégation de service public du parc de stationnement des SALINS.

L'année 2014 est stable par rapport à 2013 : il est à noter une augmentation des recettes de 4 % (les recettes avaient augmenté de 23 % par rapport à l'année précédente.
Les travaux du Carré Jaude 2 avaient amené des clients (artisans travaillant sur le chantier). Du fait de la fin des travaux, les abonnés sont en diminution. Par ailleurs, des abonnements (environ une centaine) du Crédit Agricole ont été résiliés.
La commission versée au titre de la brocante est en augmentation de 14 %.

La Commission de sécurité a demandé des travaux de mise en conformité. Parmi ceux-ci, le poste le plus important concerne la ventilation (en attente d'un devis).
D'autres travaux, (éclairage et atelier du du sous-sol, travaux de peinture), faisant suite à la Commission de Sécurité, sont également en cours de réalisation.
Une partie des travaux d'étanchéité est également en cours de réalisation.
Concernant les travaux de ventilation, un travail est cours avec le bureau d'études.
Les travaux ont été votés lors de la dernière Assemblée Générale. L'appel de fonds a été effectué.

Les activités de location de voiture, d'auto-partage et de dépannage ont été arrêtées. Il n'y a donc plus d'activités annexes à l'activité du parking.

M.BESQUEUT souligne le manque de lisibilité nocturne des « bumpers » pour les piétons et souhaite qu'une signalisation au sol soit mise en place pour éviter les chutes de piétons.
Par ailleurs, il a été noté, à la nuit tombée, l'existence d'un temps de latence de l'éclairage dans certaines zones du parking.

Mme HUGUENOT précise que des travaux sont en cours. Des mesures (mise en place de bandes réfléchissantes ou réalisation de peinture au sol) seront entreprises afin de tenir compte de ces remarques.

M. CHABAUD souligne que la signalisation, (panneaux et peinture) à partir des places situées au centre du parking, n'est pas optimale.

Suite aux interrogations formulées par certains intervenants, un travail sur les tarifs du parking Salins Gambetta est à effectuer rapidement du fait des provisions nécessaires pour les abonnements (entreprises).

Les prochaines réunions de la CCSPL sont les suivantes :

05 novembre 2015 de 9H00 à 12H00 – Salle Blaise Pascal – Hôtel de Ville
L'ordre du jour sera le suivant :
- examen du rapport d'exploitation de POLYDOME
- examen du rapport relatif à l'eau et à l'assainissement
- examen des rapports d'exploitation relatifs au chauffage urbain

21 décembre 2015 de 15H30 à 16H30 Salle Blaise Pascal – Hôtel de Ville
L'ordre du jour sera le suivant :
- examen du rapport d'exploitation de la COOP DE MAI
- examen du rapport d'exploitation du parking de la Poterne

Fait à Clermont-Ferrand le - 4 DEC. 2015

La Présidente

Françoise NOUHEN

VILLE DE CLERMONT FERRAND

DIRECTION DE LA PERFORMANCE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
SERVICE PROGRAMMATION DES ACHATS ET GESTION DE LA PERFORMANCE

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

---------- **PROCES VERBAL N°9**----------

(Mandature 2014/2020)

RÉUNION DU JEUDI 05 NOVEMBRE 2015
09H00- 12H00
Hôtel de Ville (salle Blaise Pascal)

ORDRE DU JOUR :

- **Examen du rapport d'exploitation de POLYDOME**
- **Examen du rapport relatif à l'eau et à l'assainissement**
- **Examen des rapports d'exploitation relatifs au chauffage urbain**

(Exercice 2014)

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

- Madame la Présidente :
- Madame Françoise NOUHEN

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- Madame Édith CANDELIER
- Monsieur Coskun ALPARSLAN
- Monsieur Christian PORTEFAIX

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :
- Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie représentée par Madame TREBUCHON
- L'UFC que choisir représentée par Monsieur GRENERY
- L'Automobile Club représentée par Monsieur BESQUEUT
- La CLCV représentée par Monsieur INCABY
- Madame Odile LECHAT (Confédération Nationale du Logement)

- Représentant du service délégué mentionné à l'ordre du jour :
- Monsieur COGORDAN
- Monsieur RIERA
- Monsieur JAUTZY

- Les services municipaux :

- Mme BARBAZANGE (Direction de la Performance de la Commande Publique)
- Mme BOMBLED (Direction de la Performance de la Commande Publique)

-2- LES MEMBRES EXCUSES :

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Madame Monique BONNET excusée
- Madame Nicole PRIEUX excusée

- Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :

- Monsieur BOYER (Union des Comités de Quartier)

-3- LES MEMBRES ABSENTS :

- Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Monsieur Pascal GUITTARD
- Monsieur BLANC Jean-Luc
- Monsieur MELLOUKI Abdelmajid

– Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :

- UROC Auvergne
- Le Damier
- Clermont-Commerce

Madame la Présidente de la CCSPL ouvre la séance.

1/ Examen du rapport annuel de la délégation de service public du POLYDOME,

La gestion du Polydome a été confiée en 2006 à la Société GLEvents pour une durée de douze ans. Le contrat arrivera à échéance en décembre 2017. L'exercice porte sur la huitième année d'affermage. La Société GLEvents est spécialisée dans la gestion d'espaces et l'organisation d'événements. Le Polydome s'adresse en priorité au « Tourisme d'affaires » et travaille en complémentarité avec la Grande Halle et le Zénith (mutualisation des moyens). La Région a reconduit en 2012 la délégation de service public à la Société GLEvents pour l'exploitation de la Grande Halle. Aujourd'hui, ces deux équipements qui permettent d'accueillir des conventions, congrès et manifestations d'envergure nationale et internationale, placent Clermont-Ferrand au niveau des plus grandes métropoles en matière de tourisme d'affaires. Pour faire fonctionner la structure, le Directeur dispose d'une équipe de 9 personnes. La concurrence dans le domaine des espaces de réunion se renforce avec, outre le stade de l'ASM, la montée en puissance de Vulcania et de l'hôtel Océania ou bien encore de l'hôtel Mercure qui se situent sur un créneau commercial identique à celui du Polydome (location de salles). Les exigences en termes de sécurité et de gardiennage sont élevées. Vulcania et le Stade M. MICHELIN subissent les mêmes contraintes.

En 2014, le POLYDÔME a accueilli 445 manifestations (420 en 2013) pour 267 jours d'occupation (212 en 2013). Le nombre de visiteurs baisse régulièrement depuis 2011 (158 751 en 2013). Cette augmentation a pour origine un accroissement du marché en direction des entreprises (+12%). Le nombre de visiteurs qui baissait régulièrement depuis 2011 a augmenté de manière importante en 2014. Cette hausse s'explique pour l'essentiel par l'augmentation du nombre de salons.

Les salons représentent 4% de l'activité, mais génèrent plus de 50% de la fréquentation. Les réunions et les séminaires qui représentent 87% de l'activité ne génèrent que 25% de la fréquentation.
En 2015, le Polydome a accueilli 8 congrès et 1 convention, pour 2016, sont prévus entre 14 et 16 congrès. Le reste se répartit entre galas, spectacles, lancement de produits commerciaux.
Un questionnaire qualité a été mis en place. Il porte notamment sur la qualité du service (Il s'agit d'un outil d'amélioration).
Au point de vue technologie, Polydome reste à la pointe (nouveaux écrans tactiles, paper board).

Monsieur COGORDAN explique qu'ils vont perdre (en grande partie) la clientèle du CNFPT. En effet, le siège du CNFPT est en cours de construction et celui-ci disposera de salles de formations.
Cependant, ce site ne comprend pas de salle de restauration. Il est donc probable que le CNFPT utilisera la salle de restauration de Polydome.

Monsieur COGORDAN a des craintes des pertes de clientèle avec la nouvelle région Rhône-Alpes Auvergne. Madame NOUHEN précise que cette nouvelle région peut également amener une nouvelle clientèle. En juin 2015, il y a eu des actions de communication pour se rapprocher de Lyon pour faire connaître les salles Polydome, Zénith... Par la suite, les techniciens sont venus visiter les salles.
Vichy est en avance sur le marché lyonnais. Ils ont déjà des clients. On s'appuie sur Vichy pour les suivre.

Monsieur PORTEFAIX interroge Monsieur COGORDAN sur la baisse de résultat.

Réponse : Malgré une hausse de l'activité en terme de manifestations (+5,9%) et une hausse du nombre de visiteurs (+14,34%) entre 2013 et 2014, on observe une baisse des recettes de 9,16% sur le locatif, une baisse de 7,33% sur les prestations et une baisse de 9,29% sur la restauration. Aussi, le total des produits d'exploitation passe de 3 589 989€ en 2013 à 3 356 063€ en 2014.

Monsieur INCABY indique que le dimanche il n'y a pas de restauration à proximité.

Réponse : Monsieur COGORDAN explique que le restaurant "Entre deux villes" est uniquement destiné aux personnes qui assistent à une manifestation dans le Polydome, C'est un restaurant semi-privatif.
Il est souligné que Polydome comprend un espace de restauration pouvant accueillir 900 personnes et d'assurer leur restauration à un instant T.
Madame NOUHEN précise qu'il faut rester sur le cœur de métier de chacun.

Madame NOUHEN propose de passer à l'examen du rapport annuel de l'eau et de l'assainissement.

2/ Examen du rapport annuel sur le prix et la qualité des services exploité en régie eau et assainissement

Monsieur Jautzy prend la parole.

La Ville de Clermont-Ferrand gère en régie directe, dotée de budgets annexes, la production et la distribution d'eau potable, ainsi que la collecte et le transport des eaux usées.

Le traitement des eaux usées est effectué par la station intercommunale d'épuration appartenant à Clermont Communauté. Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2005, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Communauté ont souhaité mutualiser leurs moyens pour assurer la part de compétence assainissement exercée par l'agglomération.

- **Le service public de l'eau potable**

La consommation d'eau est évaluée à 9 millions de m^3 en 2014, le volume total produit en 2014 s'est élevé à 11, 5 millions de m^3.
La production de l'eau est calée sur la consommation. Sur les 11,5 millions de m^3, il y a une perte de 2 millions car les réseaux ne sont pas tous entièrement étanches.

Le réseau d'eau potable compte au 31 décembre 2014, 505 kilomètres linéaires de conduites hors branchements. Le rendement du réseau clermontois est de 84,4% en 2014.

Il est indiqué que la nouvelle usine n'est pas totalement achevée. Il est prévu une phase de tests, d'une durée d'environ 6 mois en lien avec l'ARS. Elle devrait entrer en service en avril-mai 2016.

Question : Par rapport à la moyenne nationale, comment la Ville se positionne-t-elle?

Réponse : Les services d'eau potable en France qui était en 2011 de 79,8% en moyenne, et de 85% pour les services desservant plus de 100 000 habitants comme le service clermontois.

- **Rendement du réseau**

Afin de réduire significativement les pertes d'eau, des actions spécifiques ont été engagées fin 2013 et se sont poursuivies en 2014 par un audit de fonctionnement et de qualité du réseau, sectorisation et instrumentation du réseau et le renforcement de la recherche systématique de fuites.
Il s'agirait d'un problème de pression trop forte dans le réseau mais naturelle en lien avec l'altitude des réservoirs. L'année prochaine, des éléments plus précis seront disponibles.

- **Renouvellement du réseau**

Concernant les renouvellements des réseaux, 4,8 km de conduites ont été renouvelées en moyenne sur ces 5 dernières années (2010 à 2014) soit un taux moyen de renouvellement de 1% chiffre relativement stable, à comparer de la moyenne nationale.

Question : Quels sont les critères de choix pour le renouvellement de réseau

Réponse : Les conduites les plus anciennes sont prioritaires.

Madame NOUHEN précise sur ce point que c'est un travail effectué en collaboration entre les services de la voirie et de l'eau.

En terme d'efficacité, Monsieur JAUTZY précise qu'un dispositif de radio-relève sur les compteurs a été mis en place. Il évite la descente dans les regards (70% du parc est équipé). Chaque année, entre 2000 et 2500 compteurs sont changés.

- **Qualité de l'eau**

Concernant les données relatives à la qualité de l'eau, en 2014, 99,6% des contrôles effectués se sont avérés conformes aux limites de qualité imposées par la réglementation. L'eau distribuée sur le territoire de Clermont-Ferrand possède une bonne qualité chimique et bactériologique et satisfait donc à l'ensemble des usages.

Les résultats sont disponibles en Mairie et à la DEA.
Madame NOUHEN précise que ces informations pourraient être retrouvées sur le nouveau site Internet de la Ville de Clermont-Ferrand qui est en cours de reconstruction.
Les bailleurs doivent de leur côté transmettre, une fois par an, les résultats des analyses avec les charges.

Au niveau du prix de l'eau, la Ville de Clermont-Ferrand se positionne dans les cinq villes les moins chères de France (3,093 € TTC / m^3).
Madame NOUHEN précise que c'est un réseau d'exploitation d'eau de qualité avec un bon positionnement au niveau du prix.
Mr JAUTZY explique que le tarif comprend toutes les charges, c'est un coût comparable.
Madame NOUHEN précise que c'est une bonne démarche, et c'est important de relever qu'un service (public) géré en régie peut être moins cher.

- **Les impayés**

Concernant les impayés, Madame NOUHEN indique qu'on ne coupe pas l'eau comme dans le passé pour les mauvais payeurs.

Le montant d'impayés sur le budget eau 2013 au 31/12/2014 est de 0,89%. Au niveau national, le taux moyen est de 1,41% en 2011.

Question : Est-ce que le tarif est le même pour tous?

Réponse : Le tarif est le même pour tous. Il n'y a pas de rabais ou de dégressivité compte tenu de la consommation.
Madame NOUHEN intervient et souligne que le coût moyen de l'eau est correct. Si on instaure une politique tarifaire différente selon des critères, le coût moyen de l'eau ne sera pas aussi intéressant pour ceux qui ne rentrent pas dans ces tarifs. Ce n'est pas facile à mettre en œuvre quand on a un coût moyen bas.
Il est indiqué qu'une réflexion est engagée sur ce sujet.

Madame NOUHEN propose de passer à l'examen au bilan de la saison de chauffe 2014 concernant le réseau de chaleur des quartiers de Croix-de-Neyrat, Champratel et les Vergnes.

3/ Examen des rapports d'exploitation relatifs au chauffage urbain

Sébastien RIERA présente les rapports de l'exercice d'exploitation 2014 relatifs à la gestion des Délégations de Service Public (DSP) des installations de chauffage urbain des quartiers de Croix de Neyrat, Champratel et les Vergnes d'une part et du quartier de la Gauthière d'autre part.

Par convention de Délégation de service public datée du 29/07/2010, la Ville de Clermont Ferrand a confié le service public de production et distribution d'énergie de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) des quartiers Croix de Neyrat, Champratel et les Vergnes à ECLA, filiale dédiée de GDF SUEZ Energie Services – COFELY, pour une durée de 25 ans à compter du 1er octobre 2013.
Pendant la période transitoire précédant la mise en service, l'exploitation des 48 chaufferies indépendantes, alimentées au gaz naturel et situées sur le périmètre délégué, a été assurée par le délégataire.

Question : La CLCV souhaite disposer de l'ensemble des adresses des bâtiments correspondantes aux données de consommation et de facturation.

Réponse : Une demande d'autorisation à la CNIL est en cours afin de transmettre ces données.

La rigueur climatique a des impacts sur les prix moyens du chauffage. Il y a des écarts de 25% entre 2013 et 2014.

DSP Croix de Neyrat, Champratel et les Vergnes :

Par convention de Délégation de Service Public datée du 29 juillet 2010, la Ville de Clermont-Ferrand a confié le service public de production et distribution d'énergie de chaleur (chauffage et eau sanitaire) des quartiers Croix de Neyrat, Champratel et les Vergnes à ECLA, filiale de GDF SUEZ Énergies Services – COFELY, pour une durée de 25 ans à compter du 1er octobre 2010.

La chaufferie centrale et le réseau de chaleur ont été mis en service le 1er octobre 2013. Pendant la période transitoire précédant la mise en service, l'exploitation des 48 chaufferies indépendantes alimentées au gaz naturel situées sur le périmètre délégué a été assurée par le délégataire.

L'ensemble des bailleurs sociaux s'entendent sur les dates de démarrage et d'arrêt du chauffage.

Fin 2014, le réseau de chaleur desservait près de 3 000 logements publics et privés, 20 équipements publics (Ville, Département, Région, État, Association), 2 équipements privés (la poste, l'école d'architecture), ainsi qu'un particulier.

La nouvelle chaufferie biomasse/gaz de 42MW a été mise en service en octobre 2013. Elle permet de couvrir l'ensemble des besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire des abonnés raccordés au réseau de chaleur. Les travaux de premier établissement ont été achevés.

Monsieur RIERA précise que s'il y a de nouveaux clients, on sera en capacité de les accueillir.
L'installation est utilisée à 80 % de sa capacité actuellement. L'objectif est d'atteindre 35 mégawatts. A l'heure actuelle, 30 mégawatts sont utilisés : 5 mégawatts sont donc encore « utilisables » (cela représente une marge de progression d'environ 500 appartements supplémentaires).

Evolution des prix unitaires :

R1 (part variable liée aux consommations d'énergie) :

En 2014, le prix moyen du MWh livré aux abonnés (R1) a fortement baissé par rapport à 2013. Il est passé de 52,40 € TTC /MWh à 35,5 € TTC/MWh, en raison de l'utilisation du combustible biomasse et de l'application du taux de TVA réduit (5,5%) à compter d'octobre 2013.

R2 (part fixe liée à l'abonnement) :

Le réseau de chaleur étant en service depuis le 1er octobre 2013, le passage du tarif transitoire au tarif réseau a rehaussé l'abonnement à 58,72€ TC/ kW, du fait de la prise en compte des charges de fonctionnement, de renouvellement et d'amortissement des équipements (chaufferie et réseau).

Le prix moyen de l'abonnement (R2) est donc passé de 27,8 € TTC/kW en 2013 à 59,00€ TTC/kWh en 2014.

Coût moyen de la chaleur :

La facture moyenne annuelle du logement moyen passe de 765€ TTC à 687€ TTC, en baisse de 10%.

Monsieur RIERA précise que les prix de l'abonnement R1 / R2 sont identiques quels que soient les abonnés y compris la Ville.

Entre 2012 et 2013, les charges ont fortement augmenté. En 2014, il y a eu au global une baisse d'environ 10% par logement du fait d'une moindre rigueur climatique.
Sur 2014, le coût de l'ancienne chaufferie et le coût de la chaufferie bois sont globalement identiques.
De plus, une nouvelle taxe sur le gaz a été mise en place (elle passe de 8 à 10%).

M.INCABY note que pour les locataires, il y une progression du coût.
Avec l'ancienne chaufferie : la part du locataire était constituée du loyer et le chauffage mais sans le P3.
Avec la chaufferie bois, la part du locataire est constituée du loyer et le chauffage mais incluant ce qui correspond désormais au P3 (totalité des charges).

M.INCABY regrette que les chaufferies ne soient pas gérées en régie. Il met en parallèle la présentation effectuée par la DEA (régie) avec un coût maîtrisé.
Il souligne qu'une baisse du coût de 8 à 10 % avait été annoncée.

DSP la Gauthière :

Ce réseau date des années 70. Il a connu une forte croissance depuis 2010.

Par convention de Délégation de Service Public datée du 18 mai 2010, la Ville de Clermont-Ferrand a confié le service public de production et distribution d'énergie de chaleur du quartier de la Gauthière à CLERVIA, filiale dédiée de DALKIA, pour une durée de 24 ans à compter du 1er juillet 2010.

La chaufferie centrale biomasse/gaz de 26,25 MW permet de couvrir l'ensemble des besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire des abonnés. La chaufferie s'est équipée d'un moteur neuf de cogénération d'une puissance thermique de 1,4 MW fonctionnant au gaz naturel, qui a été mis en service le 07 novembre 2013.

Le réseau de chaleur de 5,115 km dessert près de 1900 logements, 17 équipements publics ainsi que l'usine Michelin de la Combaude. Les travaux d'extension du réseau ont permis le raccordement en 2014 de la résidence Saint Exupéry, achevant ainsi le développement prévu au contrat.
La forte progression des consommations est liée à la progression du réseau.
L'exercice 2013 est caractérisé par une singularité : une stabilisation des consommations de chauffage et d'ECS.

Au niveau des prix ; le R1 (baisse de 0,75%) et le R2 (hausse de 0.85 %) sont quasi stables.

Question : Les coûts entre les deux chaudières peuvent-ils être comparés ?
Réponse : Sur les chaudières, les R1 sont quasi comparables à quelques % près. La chaufferie de la Gauthière se caractérise par la possibilité d'utiliser la cogénération.

Question : Est- il possible d'utiliser la cogénération sur Neyrat ?
Réponse : Il s'agit d'une chaufferie neuve ; L'accent est mis sur le bois, sur les économies d'énergie (et donc sur l'impact 'environnemental).

Au niveau économique, le résultat de l'exercice fait apparaître une perte de 295 670 €.

Question : quelles sont les incidences / risques sur les années à venir ?
Réponse : M. RIERA explique qu'au début d'une DSP, il y a beaucoup d'investissements et que par la suite ça se lisse. Néanmoins, il y a une vigilance sur la problématique du déficit. Les raisons peuvent être structurelles ou conjoncturelles.

Le réseau de la Gauthière est très dense. L'ADEME subventionne à partir d'1 kW/mètre. Il n'existe pas de corrélation spécifique entre la densité et le prix de l'énergie.

Une relation entre les deux chaufferies pour maximiser l'utilisation du bois constitue, à l'heure actuelle, une hypothèse de travail. Elle pourrait également constituer une solution de secours et assurer un service minimum en cas de problèmes.

Il a été demandé à M. RIERA de communiquer le prix moyen du chauffage en décembre.
Vous trouverez ci-joint les résultats de l'enquête des prix du chauffage urbain produit par AMORCE.

La prochaine réunion de la CCSPL se tient le :

07 janvier 2016 de 11H00 à 12H00 Salle Blaise Pascal – Hôtel de Ville

L'ordre du jour sera le suivant :
- examen du rapport d'exploitation de la COOP DE MAI
- examen du rapport d'exploitation du parking de la Poterne

Fait à Clermont-Ferrand le

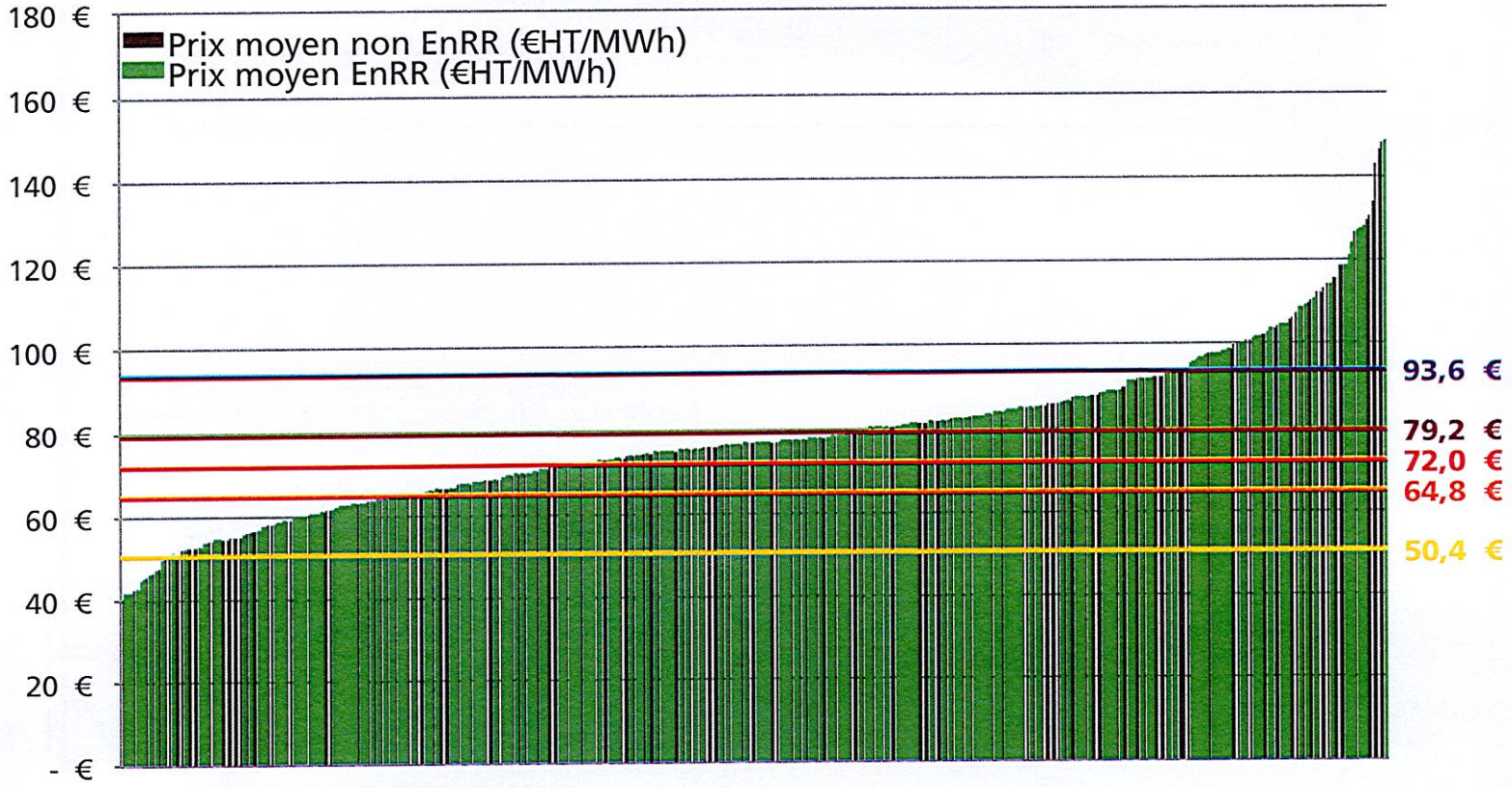
La Présidente,

Françoise NOUHEN

Prix de vente de la chaleur en 2014

Monotone des prix moyens de la chaleur en 2014 (€HT/MWh)

Source : Enquête annuelle des réseaux de chaleur SOeS - Analyse AMORCE - RÉSULTATS PROVISOIRES



Prix de vente de la chaleur en 2014

Monotone des prix moyens de la chaleur en 2014 (€TTC/MWh)

Source : Enquête annuelle des réseaux de chaleur SOeS - Analyse AMORCE - RÉSULTATS PROVISOIRES

